CIMETIÈRE nature

« Cimetière nature »

Votre commune a labellisé ses cimetières pour plus d'accueil en faveur de la faune et la flore locales. Cela implique plus de végétation dans le cimetière. Un soin particulier est apporté également à la création d'un environnement plus propice au recueillement.

C'est pourquoi nous vous invitons à réfléchir sur votre futur aménagement funéraire.

Vous souhaitez certainement garder propre et belle la tombe de vos proches ou limiter la charge de travail nécessaire à son entretien. Nous vous proposons ici des conseils simples, qui respectent la législation et s'intègrent parfaitement dans un cimetière nature.

Quelques liens utiles

Retrouvez des exemples de plantes couvre-sols sur les sites internet suivants :
www.ecowal.be
www.cthgx.be/couvre-sols

Retrouvez des conseils pour l'entretien sans pesticides de votre jardin sur **www.adalia.be**

Vous souhaitez en savoir plus sur le label cimetière nature et connaître les engagements de votre commune ?
Rendez-vous sur la page Réseau Wallonie Nature du site **http://biodiversite.wallonie.be**

Plus d'informations concernant les sépultures sur **www.funebra.be**

Ecowal
adalia:
eupen
SPGE Société Publique de Gestion de l'Eau
Avec le soutien de la Wallonie

Éditeur responsable : Marie André • Adalia 2.0 ASBL • Mundo-n • Rue Nanon 98 • B 5000 Namur – imprimé sur papier recyclé • ne pas jeter sur la voie publique

La nature partout par tous !
RÉSEAU WALLONIE NATURE

Choisir et aménager son monument funéraire

CIMETIÈRE nature
CIMETIÈRE nature
CIMETIÈRE nature

Adalia_depliant_amenagement20.indd 1-3 9/07/20 11:18

Végétalisez votre tombe !

CIMETIÈRE nature

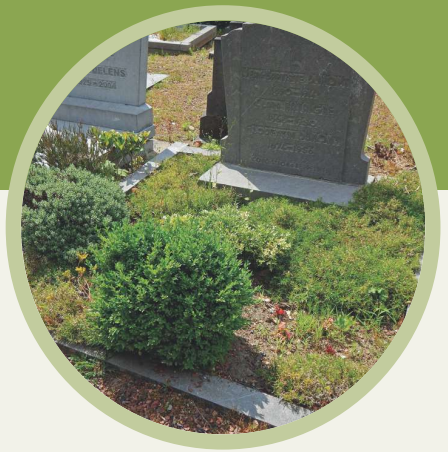

Pourquoi ce dépliant ?

« Zéro pesticide »

A partir du 1er juin 2019, l'utilisation de pesticides sera totalement interdite sur l'ensemble des espaces publics, et ce compris dans les cimetières. Toutefois, des restrictions obligent les communes à abandonner l'usage de pesticides sur certains lieux dès maintenant.

Plutôt que du gravier, qui demandera des nettoyages répétés pour retirer la mousse et les plantes indésirables, ou une dalle en pierre ou en marbre avec des joints qui se dégradent inévitablement avec les temps, envisagez **un recouvrement avec des plantes**, solution écologique et moins onéreuse.

Créez un mini-jardin en recouvrant votre tombe de plantes couvre-sols comme le sédum, la petite pervenche, le géranium vivace, ...

Ces plantes seront choisies pour leur développement lent et au ras du sol afi n de limiter au maximum les entretiens.

Différents systèmes existent actuellement :

Coffrage en bois couvert de plantes remplaçant la pierre tombale traditionnelle, aménagement paysager composé de plantes vivaces ou arbustives et d'éléments minéraux (ardoises, galets,...).

Dans tous les cas, il s'agit de réduire les entretiens.

C'est pourquoi on évitera également le gravier qui va rapidement se couvrir de plantes non désirées.

Pour en savoir plus, consultez le site internet de la fédération des entrepreneurs des pompes funèbres.

Prenez connaissance du règlement communal.

Certaines administrations imposent des règles concernant les aménagements funèbres.

Si vous optez pour une pierre tombale, pensez à faciliter l'entretien du pourtour.

Deux solutions :

- Placez la pierre tombale au ras du sol pour faciliter l'entretien par les agents communaux.
- Choisissez une semelle au ras du sol qui permettra une gestion des abords de votre aménagement sans l'abîmer avec une débroussailleuse.

À ÉVITER !

Évitez les arbres, les arbustes qui prendront trop d'ampleur car vous serez contraints de les tailler pour respecter la limite de votre concession !

Adalia_depliant_amenagement20.indd 4-6 9/07/20 11:18